

**COMMUNIQUE DU SYNDICAT DE PHARMACIENS  
DES HAUTES-PYRENEES**

**MODIFICATION EXCEPTIONNELLE  
DU SERVICE DE GARDE POUR LA NUIT**

**L'épidémie de COVID19 entraîne une crise sanitaire sans précédent et les pharmacies mettent tout en œuvre pour continuer à assurer la continuité des soins alors même que tout est plus compliqué au quotidien.**

**Pour accueillir le public dans les meilleures conditions et répondre aux demandes des personnes confinées, l'organisation des officines a été revue. Le nombre de personnes au comptoir est limité, il y a beaucoup d'appels téléphoniques et les livraisons à domicile se sont multipliées. Il faut aussi des temps de désinfection des locaux pour éviter au maximum les risques de contamination.**

**Par ailleurs, le confinement a modifié le rythme de vie de tout le monde. L'organisation des journées a changé, tant pour les personnes confinées que pour les cabinets médicaux.**

**Cette situation va vraisemblablement se prolonger, il est donc nécessaire de préserver les équipes officinales qui exercent actuellement dans des conditions difficiles.**

**Il faut aussi mettre en place une organisation adaptée pour être en mesure d'assurer le service au public malgré les problèmes de garde d'enfants et les arrêts pour maladie qui risquent malheureusement de survenir dans les semaines qui viennent.**

**A compter du lundi 6 avril 2020, et pour la durée du confinement,**

**la pharmacie de garde de Tarbes**

**sera en service à partir de 19h00,**

**permettant ainsi aux autres pharmacies du secteur de fermer plus tôt.**